



REÇU LE

22 JAN. 2015

6, rue des Rapides
Preissac (Québec) J0Y 2E0
Courriel info@preissac.com
Tél.: 819-732-4938
Télec.: 819-732-4909

Preissac, le 19 janvier 2015

Comité de mobilisation de
L'Abitibi-Témiscamingue
170, avenue Principale, bureau #102
Rouyn-Noranda, (Québec)
J9X 4P7

Madame,

Veillez trouver ci-joint une copie de la résolution 16-01-2015, adoptée par le conseil municipal de Preissac lors de la séance régulière tenue le 13 janvier 2015.

Pour toute question relative à cette résolution, n'hésitez pas à communiquer avec moi.

Recevez, Madame, mes salutations distinguées.

Gérard Pétrin
Directeur général
Secrétaire-trésorier





COPIE DE RÉSOLUTION

PROCÈS VERBAL D'UNE ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE PREISSAC, TENUE AU 6 RUE DES RAPIDES LE 13 JANVIER 2015 À COMPTER DE 19H30, À LAQUELLE ÉTAIENT PRÉSENTS, OUTRE MONSIEUR LE PROMAIRE MONSIEUR ALDÉE LANGLOIS,

MADAME LA CONSEILLÈRE ISABELLE CLÉMENT-PÉPIN ET MESSIEURS : MAXIME TANCRÈDE, DANIEL DUBUC ET RÉMI PELLETIER TOUS FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE PROMAIRE.

MAIRE ET CONSEILLER ABSENTS : MESSIEURS STEPHAN LAVOIE ET PATRICK BÉLAND

ÉTAIT ÉGALEMENT PRÉSENT À CETTE ASSEMBLÉE, MONSIEUR GÉRARD PÉTRIN, DIRECTEUR GÉNÉRAL SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

16-01-2015

Résolution d'appui mobilisation Abitibi Témiscamingue.

ATTENDU QUE la région a toujours maintenu un principe dans ses choix de développement, et ce, depuis 50 ans, soit que tous les citoyens et citoyennes de l'Abitibi-Témiscamingue doivent avoir accès aux mêmes services et pouvoir aspirer à se réaliser, sans égard à leur lieu de résidence;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec, par le projet de loi n° 28, en abolissant les structures de concertation régionale et en diminuant les moyens de développement socioéconomique, porte atteinte à l'épanouissement de nos populations;

ATTENDU QUE plusieurs autres dispositions législatives, comme le projet de loi n° 10, modifient de fond en comble la desserte de la population en matière de santé et services sociaux;

ATTENDU QUE le comité de mobilisation de l'Abitibi-Témiscamingue fournira un plan d'action pour une activité de mobilisation à tenir le 29 janvier prochain;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Maxime Tancrede et résolu unanimement :

QUE la municipalité de Preissac adhère au manifeste de l'Abitibi-Témiscamingue.

QUE la municipalité s'assure de rendre le manifeste de l'Abitibi-Témiscamingue disponible à la population pour signature.

QUE la municipalité participe aux activités de mobilisation du 29 janvier prochain.

Adopté

**COPIE CERTIFIÉE CONFORME
EN DATE DU 19 JANVIER 2015**

**GÉRARD PÉTRIN
DIRECTEUR GÉNÉRAL
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**

NOTA : L'ADOPTION DE CETTE RÉSOLUTION EST CONDITIONNELLE À L'ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL PAR LE CONSEIL.